



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 18 juin 2018 à 19 h, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Me Josée Vendette, future directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Coordonnatrice aux finances, communications et projets : Madame Chantale Dallaire

Directeur du service incendie : Monsieur Alain Roy

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 11 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

ORDRE DU JOUR

MOT D'OUVERTURE;

**MINUTE DE SILENCE EN L'HONNEUR DU Dr RÉGENT ROY, DÉCÉDÉ LE
23 MAI 2018;**

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ; **Annexe 1.0**

**TIRAGE DES GAGNANTS SUITE AU CONCOURS POUR NOMMER ET
DÉCORER LE CROQUE-LIVRE;**

2.0 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 mai 2018; **Annexe 2.1**

3.0 ADMINISTRATION RESSOURCE-HUMAINE

3.1 Demande de congé sans solde de Mme Caroline Lalonde, directrice gén. et sec.-trésorière; **Annexe 3.1**

3.2 Embauche de Mme Josée Vendette comme directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

3.3 Signature de la lettre d'entente 2017-3 – distribution et répartition du travail supplémentaire; **Annexe 3.3**

3.4 Signature de la lettre d'entente 2018-02 – Précisions concernant le poste de journalier responsable des bâtiments, de l'entretien ménager et des loisirs; **Annexe 3.4**

3.5 Signature de la lettre d'entente 2018-03 – Embauche d'un étudiant – Travaux publics; **Annexe 3.5**

3.6 Signature de la lettre d'entente 2018-04 – Utilisation de sous-traitance pour les opérations de déneigement; **Annexe 3.6**

3.7 Lettre de départ à la retraite de M. Denis Giguère; **Annexe 3.7**

4.0 ADMINISTRATION FINANCE

4.1 Modification des signataires au compte bancaire et

- nomination de l'administrateur principal; **Annexe 4.1**
- 4.2 Annulation de la carte VISA émise au nom de Caroline Lalonde et émission d'une nouvelle carte au nom de Josée Vendette;
- 4.3 Emprunt 181-2018 – dépense de 5500\$ pour l'achat d'une remorque vs projet de protection du transfert switch à l'usine d'épuration; **Annexe 4.3**
- 4.4 Octroi d'une aide financière de 9 850\$ à la Maison des jeunes;
- 4.5 Annulation des intérêts de 2 269,60\$ sur la facture 7FD000003 de la Maison des jeunes en lien avec le loyer 2017;
- 4.6 Octroi d'une aide financière à la Corporation de développement économique de Danville suite
- 4.7 À la vente du lot 4 835 133;
- 5.0 **ADMINISTRATION DIVERSE**
- 5.1 Nomination de Mme Josée Vendette comme administration principale des comptes ClicSecur et représentante de la municipalité auprès du gouvernement du Canada et du Québec ; **Annexe 5.1**
- 5.2 Règlement 2015-238 et 2015-239 – Annexion – accord avec le projet – nouveau conseil; **Annexe 5.2**
- 5.3 Soumission en évaluation pour fins d'assurance afin d'établir la valeur de reconstruction de certains immeubles de la municipalité; **Annexe 5.3**
- 5.4 Comité citoyen – ajout de nouveaux représentants de secteur; **Annexe 5.4**
- 5.5 Autorisation pour signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec; **Annexe 5.5**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

- 6.0 **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Aide financière-projet de signalisation routière-modification du projet ; **Annexe 6.1**
- 6.2 Réfection de la toiture du bâtiment des pompes à l'usine de filtration ; **Annexe 6.2**
- 7.0 **DEMANDE DIVERSE**
- 7.1 Invitation au 6 à 8 pour souligner le départ de la vie politique de Mme Karine Vallières; **Annexe 7.1**
- 7.2 Compostelle Québec – le « chemin du Québec » - demande de soutien financier ; **Annexe 7.2**
- 7.3 Invitation AGA Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources ; **Annexe 7.3**
- 7.4 Association pulmonaire – Appui à la 12^e campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux ; **Annexe 7.4**
- 7.5 Symposium des arts de Danville – demande de soutien financier supplémentaire ; **Annexe 7.5**
- 7.6 Record – publication dans le cadre de la fête du Canada ; **Annexe 7.6**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

- 8.0 **CORRESPONDANCE ;**
- 8.1 FQM – Invitation au 77^e Congrès de la FQM du 20 au 22 septembre 2018; **Annexe 8.1**
- 8.2 Refinancement d'un montant de 62 700\$ relatif à un emprunt échéant le 9 octobre ; **Annexe 8.2**
- 8.3 MTMDET – Traverse pour piéton située à l'intersection de la route 255 et rue des Vétérans ; **Annexe 8.3**
- 8.4 MAMOT – Départ à la retraite du directeur du bureau régional de Sherbrooke, M. Pierre Poulin ; **Annexe 8.4**
- 8.5 FCM – Financement pour des projets d'immobilisation – changements climatiques ; **Annexe 8.5**
- 8.6 MAMOT – Modification au système informatique en matière d'évaluation foncière ; **Annexe 8.6**
- 8.7 Campagne « Carreauté pour papa » ; **Annexe 8.7**
- 8.8 MRC des Sources – Projet de règlement no. 244-2018 de gestion contractuelle ; **Annexe 8.8**
- 8.9 Société nationale de l'Estrie – Célébrons ensemble le 70^e anniversaire du drapeau du Qc ; **Annexe 8.9**
- 8.10 MRC des Sources – Acceptation de 2 projets au FDT local ; **Annexe 8.10**
- 8.11 MTMDET – Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière ; **Annexe 8.11**
- 8.12 PIQM – Volet 5.1 – Confirmation de dépôt d'un projet pour le Centre Mgr Thibault ; **Annexe 8.12**

9.0 **VARIA :**

- 9.1 M. Charles Maziage - Demande pour une autorisation de permis d'alcool le 14 juillet 2018 au 619, chemin Castlebar et stationnement sur le chemin Castlebar ; **Annexe 9.1**
- 9.2 Dérogation mineure – 145, chemin Castle Bar – implantation de la maison et du garage ; **Annexe 9.2**
- 9.3 Achat d'un ensemble de feux de chantier ; **Annexe 9.3**

10.0 **ÉVÈNEMENTS À VENIR :**

- 10.1 Inauguration de la piscine municipale : vendredi le 29 juin à 17h à la piscine municipale
- 10.2 Prochaine assemblée : 9 juillet 2018
- 10.3 Fermeture des bureaux municipaux du 23 juillet au 6 août 2018;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

MOT D'OUVERTURE:

MINUTE DE SILENCE EN L'HONNEUR DU Dr RÉGENT ROY, DÉCÉDÉ LE 23 MAI 2018;

Cet hommage sera reporté à la séance du 9 juillet prochain afin que des membres de la famille puissent être invités à l'hommage.

TIRAGE DES GAGNANTS SUITE AU CONCOURS POUR NOMMER ET DÉCORER LE CROQUE-LIVRE;

Tirage pour les dessins sur le croque-livre :

- Premier gagnant : Maélie Jacques de l'école Masson;
- Deuxième gagnant : Danyck Maurice, CPE la Sourcière;
- Troisième gagnant : Sabryna Briza, de l'école Masson;
- Quatrième gagnant : Angélik Chainey, de l'école Masson;

Tirage pour le choix du nom du croque-livre :

- Nom : Renard
- Léonie Gendron, de l'école Masson

239-2018-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance du 18 juin 2018 soit adopté tel que soumis, le tout considérant que l'ensemble des élus a pu en prendre connaissance au moins 2 jours avant la présente séance et qu'un point varia reste ouvert à la fin de la séance.

ADOPTÉ.

Monsieur le maire Michel Plourde annonce officiellement le départ de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Lalonde. À compter du 4 juillet prochain, cette dernière occupera les fonctions de conseillère aux municipalités pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au bureau régional du Centre-du-Québec. Avec l'arrivée prochaine d'un premier enfant, Mme Lalonde désire trouver un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. Monsieur le maire souligne le bon travail effectué par Mme Lalonde au cours des dernières années et l'ensemble du conseil lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux défis professionnels et son nouveau rôle de maman. Monsieur Plourde en profite également pour présenter officiellement Me Josée Vendette qui succédera à Me Lalonde à la direction de la municipalité.

PROCÈS-VERBAUX

240-2018-Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 mai 2018;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4, secondé par monsieur Simon Chênevert, conseiller au siège #3 et adopté à l'unanimité que le procès-verbal de la

séance régulière du 22 mai 2018 soit adopté tel que soumis, le tout considérant que l'ensemble des élus ont eu l'opportunité de le lire et de le commenter au moins 2 jours avant la présente séance et que les corrections demandées ont été effectuées, par conséquent, il y a dispense de lecture de ce procès-verbal en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION RESSOURCE-HUMAINE

241-2018-Demande de congé sans solde de Mme Caroline Lalonde, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Lalonde, a déposé au conseil de ville une demande pour un congé sans solde d'une durée d'un an, le tout en vertu de la clause 21.1 de son contrat de travail;

ATTENDU QUE ce congé sans solde est demandé à compter du 4 juillet prochain;

ATTENDU QUE la demande de Mme Lalonde respecte les conditions établies à son contrat de travail ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité d'accéder à la demande de Mme Caroline Lalonde et de lui accorder un congé sans solde d'une durée de 1 an à compter du 4 juillet 2018.

ADOPTÉ.

242-2018-Embauche de Mme Josée Vendette comme directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Simon Chênevert, conseiller au siège #3, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'embauche de madame Josée Vendette, en date du 18 juin 2018, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en remplacement de madame Caroline Lalonde, le tout selon les conditions suivantes :

- Un horaire de travail de 40h par semaine, 5 jours par semaine, avec un horaire variable, du lundi au vendredi, généralement de 8h30 à 17h30, avec possibilité d'une charge de travail excédentaire, sur demande de son supérieur immédiat (séance du conseil, préparation du budget, présence nécessaire à différentes réunions de projets, mesures d'urgences), laquelle charge excédentaire sera traitée selon les termes du contrat de travail des employés-cadre de la municipalité;
- Rémunération salariale : échelon 1A (10) du contrat de travail des cadres de la ville de Danville ;
- Avancement d'échelon salarial selon les termes du contrat de travail des employés-cadres de la municipalité;
- Octroi de 4 semaines de vacances pour l'année 2018;
- Début du régime d'assurances collectives et de REER dès l'admissibilité au régime d'assurances collectives de la municipalité, soit trois mois après la date d'embauche;
- Tous les autres avantages et les conditions prévues au contrat de travail des employés-cadres de la Ville de Danville s'appliquent à cet emploi;

ADOPTÉ.

243-2018-Signature de la lettre d'entente 2017-3 – distribution et répartition du temps supplémentaire;

ATTENDU QU'à l'automne 2017, une série de lettres d'entente a été signée entre la ville et le syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD) concernant les conditions de travail des employés de la municipalité;

ATTENDU QU'une de ces lettres d'entente porte sur la distribution et la répartition du temps supplémentaire ;

ATTENDU QU'une entente était intervenue entre les parties et que c'est cette entente qui a été appliquée depuis l'an dernier;

ATTENDU QUE malgré l'entente intervenue, la lettre d'entente 2017-3 n'a jamais été signée par les parties;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de résoudre ce défaut et de signer la lettre d'entente contenant la volonté des deux parties;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité que la lettre d'entente 2017-3 soit signée, le tout selon le texte qui a été soumis aux membres du conseil au moins 2 jours avant la présente assemblée, chacun ayant eu l'opportunité de le lire et d'émettre ses commentaires avant la présente assemblée.

ADOPTÉ.

244-2018-Signature de la lettre d'entente 2018-02 – Précisions concernant le poste de Journalier responsable des bâtiments, de l'entretien ménager et des loisirs;

ATTENDU QUE la ville de Danville a procédé à la création d'un poste de journalier responsable des bâtiments, de l'entretien ménager et des loisirs, poste qui est occupé depuis le 18 juin 2017;

ATTENDU QU'une lettre d'entente est intervenue en 2017 pour la création de ce poste et la détermination des tâches et responsabilités en lien avec ce poste;

ATTENDU QUE les parties ont été en mesure d'évaluer la pertinence de la création de ce poste et de le définir avec plus de précisions;

ATTENDU QUE les parties considèrent qu'il y a lieu d'apporter certaines précisions quant à ce poste,

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que la lettre d'entente 2018-02 soit signée, le tout selon le texte qui a été soumis aux membres du conseil au moins 2 jours avant la présente assemblée, chacun ayant eu l'opportunité de le lire et d'émettre ses commentaires avant la présente assemblée.

ADOPTÉ.

245-2018-Signature de la lettre d'entente 2018-03 – Embauche d'un étudiant – Travaux publics;

ATTENDU QUE la ville de Danville désire procéder à l'embauche d'un étudiant pour venir en aide à la voirie et au journalier responsable des bâtiments, de l'entretien ménager et des loisirs;

ATTENDU QUE ce besoin résulte notamment du fait que le responsable des bâtiments, de l'entretien ménager et des loisirs consacrerait du temps à l'entraînement et au soutien des étudiants embauchés par la Corporation de développement de l'étang Burbank et de l'augmentation du nombre de plateaux sportifs à entretenir;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre par écrit les conditions d'embauche de cet étudiant pour la période estivale 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 et adopté à l'unanimité que la lettre d'entente 2018-03 soit signée, le tout selon le texte qui a été soumis aux membres du conseil au moins 2 jours avant la présente assemblée, chacun ayant eu l'opportunité de le lire et d'émettre ses commentaires avant la présente assemblée.

ADOPTÉ.

246-2018-Signature de la lettre d'entente 2018-04 – Utilisation de sous-traitance pour les opérations de déneigement;

ATTENDU QUE la ville de Danville effectue annuellement les opérations de déneigement des rues et trottoirs de l'ensemble de son territoire, à l'exception de certaines portions de rues dont les modalités de déneigement sont fixées depuis longtemps avec d'autres municipalités, entreprises et/ou particuliers;

ATTENDU QUE la ville de Danville effectue également le déneigement de certaines artères principales de juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDT) en vertu d'un contrat renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les problématiques de recrutement de main d'œuvre déjà formée et prête à effectuer les opérations de déneigement sans engendrer d'accompagnement sur de longues périodes;

ATTENDU le manque de disponibilité et la durée de la saison pour mettre, en place des périodes de familiarisation efficaces et efficientes;

ATTENDU la reconnaissance par les parties de l'importance que ces opérations soient effectuées par des opérateurs compétents;

ATTENDU le désir de la ville de Danville de confier le déneigement et l'entretien de certaines artères telles les rues du milieu urbain et des secteurs situés dans le secteur d'Asbestos;

ATTENDU les dispositions de la convention collective liant les parties, il a lieu de mettre par écrit les modalités pour l'utilisation de la sous-traitance pour les opérations de déneigement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Simon Chênevert, conseiller au siège #3 et adopté à l'unanimité que la lettre d'entente 2018-04 soit signée, le tout selon le texte qui a été soumis aux membres du conseil au moins 2 jours avant la présente assemblée, chacun ayant eu l'opportunité de le lire et d'émettre ses commentaires avant la présente assemblée.

ADOPTÉ.

Lettre de départ à la retraite de M. Denis Giguère;

Point d'information. Un employé de la municipalité a signifié son désir de prendre sa retraite à compter du 7 septembre prochain. Le conseil de ville lui souhaite ses meilleurs vœux de bonheur pour cette nouvelle étape de vie qui débute.

ADMINISTRATION FINANCE

247-2018-COMPTÉ BANCAIRE DESJARDINS – CONVENTION ACCÈSD AFFAIRES – ADMINISTRATEUR PRINCIPAL – DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Danville a adhéré à AccèsD Affaires et qu'elle a désignée madame Caroline Lalonde, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;

CONSIDÉRANT le départ pour un congé sans solde de la directrice générale, madame Caroline Lalonde;

CONSIDÉRANT l'embauche d'une nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en la personne de madame Josée Vendette en date du 18 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un nouvel administrateur principal qui remplacera madame Caroline Lalonde, qui quitte pour un congé sans solde;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi nécessaire de modifier les signataires bancaires pour tenir compte de ce changement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, conseiller au siège #3, appuyée par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5, il est résolu :

QUE madame Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit désignée administratrice principale en remplacement de madame Caroline Lalonde, aux fins d'utilisation du Service AccèsD Affaires, et ce, à compter du départ de cette dernière, soit le 3 juillet 2018, et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE le maire, monsieur Michel Plourde, soit autorisé à signer ou, en son absence, le signataire désigné, madame Ginette Pinard, avec la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Vendette, ou, en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Chantale Dallaire, pour et au nom de la Ville de Danville, tous les chèques, mandats ou autres effets pour le paiement d'argent, ainsi que payer et recevoir toute somme d'argent et d'en donner quittance.

Ces désignations de signataires sont valides pour toutes les institutions bancaires avec lesquelles transige la Ville de Danville.

ADOPTÉ.

248-2018-Annulation de la carte VISA émise au nom de madame Caroline Lalonde et émission d'une nouvelle carte au nom de madame Josée Vendette;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité des conseillers présents que :

- La directrice générale et secrétaire-trésorière Caroline Lalonde est autorisée à faire annuler la carte de crédit Desjardins émise à son nom pour la ville de Danville, considérant l'annonce de son départ le 4 juillet prochain ;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière Caroline Lalonde est autorisée à faire modifier le nom du responsable de cette carte pour mettre le dossier au nom de sa remplaçante, Me Josée Vendette ;
- Me Josée Vendette, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim à compter du 4 juillet prochain est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité l'ensemble des documents nécessaires au renouvellement ou au remplacement de cette carte de crédit d'un montant maximal de 5000\$,
- La ville de Danville est débitrice de cette carte et elle est responsable de toute dette reliée à l'utilisation de cette carte VISA Desjardins et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que les intérêts et les frais applicables ;
- La ville de Danville s'engage à ce que la carte demandée soit utilisée selon les modalités du contrat de crédit de VISA Desjardins et elle est responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;
- Le maire Michel Plourde et madame Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à compter du 4 juillet 2018 sont autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de la Carte émise, incluant toute majoration de la limite de crédit et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à cette Carte ;

ADOPTÉ.

249-2018-Emprunt 181-2018 – dépense de 5500\$ pour l'achat d'une remorque vs projet de protection du transfert switch à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE dans le règlement d'emprunt 181-2018, la ville de Danville avait prévu un montant de 5 500\$ pour l'achat d'une remorque pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE le service incendie de la municipalité n'utilise plus une remorque et que celle-ci peut servir pour le service des travaux publics;

ATTENDU QU'en évitant de dépenser la somme de 5 500\$ prévue à l'emprunt 181-2018 pour l'achat d'une remorque, le conseil de ville désire réaffecter cette somme pour la mise en place d'une protection de la carte électronique transfert switch à l'usine de filtration;

ATTENDU QUE la soumission déposée le 13 mai 2018 par Cyr Système pour la mise en place de ce système fait état d'une somme de 6203\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la mise en place de ce système assurerait la protection contre la foudre du nouveau système de contrôle électronique mis en place cette année, ce qui éviterait d'énormes dépenses et problème de contrôle de l'approvisionnement en eau potable de la municipalité dans l'avenir s'il advenait que la foudre frappe l'usine de filtration ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4 et adopté à l'unanimité **QUE** :

- une somme de 5 500\$ prévue au règlement d'emprunt 181-2018 soit affectée à la l'acquisition et à l'installation d'un système de protection de la carte électronique transfert switch à l'usine de filtration au montant de 6 203\$ plus les taxes applicables, en lieu et place de l'achat d'une remorque pour le service de la voirie tel qu'initialement prévu;
- la balance de la somme nécessaire à la réalisation de ce projet sera affectée au budget courant de la municipalité;
- le conseil de ville accepte la soumission déposée par Cyr Système au montant de 6 203\$ plus les taxes applicables pour l'acquisition de la protection de la carte électronique transfert switch, le tout tel que plus amplement décrit à l'offre de service déposée le 13 mai 2018;

ADOPTÉ.

250-2018-Octroi d'une aide financière de 9 850\$ à la Maison des jeunes;

Il est proposé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1, secondé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 et adopté à l'unanimité d'octroyer une aide financière de 9 850\$ à la Maison des Jeunes Au Point 14-18 de Danville pour le paiement de leur loyer 2018 ainsi que pour l'organisation des activités de l'organisme.

ADOPTÉ.

251-2018-Annulation des intérêts de 2 269,60\$ sur la facture 7FD000003 de la Maison des jeunes en lien avec le loyer 2017;

ATTENDU QUE l'an dernier, la municipalité a produit la facture no. 7FD000003 au montant de 10 250\$ pour le paiement du loyer 2017 de la Maison des Jeunes Au Point 14-18 de Danville;

ATTENDU QUE cette facture n'a pas été acquittée dans les 30 jours et qu'il s'est écoulé plus d'un an avant qu'elle soit payée;

ATTENDU QUE suite à ce délai, un montant de 2 269,60\$ en intérêt s'est accumulé pour le paiement de ce compte;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes Au Point 14-18 de Danville est un organisme à but non lucratif très actif dans la communauté;

ATTENDU QU'une telle somme d'intérêt à payer représente une charge énorme pour l'organisme et que pour pouvoir payer ce montant, les activités de l'organisme offertes aux jeunes de la municipalité devront être amputées;

ATTENDU QUE le conseil de ville désire venir en aide à l'organisme à ce sujet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 et adopté à l'unanimité que la municipalité renonce au paiement des intérêts de 2 269,60\$ sur la facture 7FD000003 et que la directrice générale est autorisée à annuler ces derniers.

ADOPTÉ.

252-2018-Octroi d'une aide financière à la Corporation de développement économique de Danville suite à la future vente du lot 4 835 133;

ATTENDU QUE la municipalité est actuellement en négociation pour la vente du lot 4 835 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond;

ATTENDU QUE pour la vente de ce lot, la Corporation de développement économique de Danville a été passablement sollicitée afin de rencontrer différents entrepreneurs;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait confier plus de mandats à sa Corporation de développement économique, mais que celle-ci manque de ressource pour mener à terme ses mandats;

ATTENDU QUE dans l'objectif de rendre la Corporation plus efficace et de lui permettre de procéder à plus de démarches de développement économique sur le territoire de Danville, la municipalité convient qu'il faut amener un financement plus adéquat de celle-ci;

ATTENDU QUE la somme que la municipalité recevra suite à la vente du lot 4 835 133 n'était pas prévue dans le budget initial de la municipalité et que cette somme pourrait servir de base pour permettre à la Corporation de développement économique de Danville d'entreprendre plus d'activités de développement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité que le conseil de ville verse les profits qui seront perçus par la municipalité suite à la vente du lot 4 835 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, à la Corporation de développement économique de Danville afin de permettre à celle-ci de réaliser au mieux son mandat de développement économique sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION DIVERSE

253-2018-Nomination de Mme Josée Vendette comme administratrice principale des comptes ClicSecur et représentante de la municipalité auprès du gouvernement du Canada et du Québec :

CONSIDÉRANT le départ en congé sans solde de la titulaire actuelle du poste de directrice-générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Danville, madame Caroline Lalonde;

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Josée Vendette au poste de directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de cette dernière en date du 18 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement du représentant désigné de la Ville de Danville auprès du gouvernement du Canada, dont notamment l'Agence du revenu du Canada;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir que la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Josée Vendette, est désignée pour agir et signer au lieu et place de l'ancienne directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Lalonde, à l'égard de toutes les ententes, conventions et/autres mandats pour lesquels la directrice générale et secrétaire-trésorière était désignée pour agir, signer et représenter la Ville de Danville;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4, appuyé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6,

IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER madame Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Ville de Danville, à titre de représentante désignée de la Ville de Danville auprès du gouvernement du Québec et de ses différents ministères, notamment, mais non limitativement, auprès du MAMOT et Revenu Québec; et

DE DÉSIGNER madame Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Ville de Danville, à titre de représentante désignée de la Ville de Danville auprès du gouvernement du Canada, dont notamment l'Agence du revenu du Canada; et

DE DÉSIGNER madame Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Ville de Danville, pour agir et signer en lieu et place de l'ancienne directrice générale, madame Caroline Lalonde, à l'égard de toutes les ententes, conventions et/autres mandats pour lesquels la directrice générale était désignée pour agir, signer et représenter la Ville de Danville.

La présente résolution ne remplace pas les autres représentants existants.

ADOPTÉ.

254-2018-Règlement 2015-238 et 2015-239 – Annexion – accord avec le projet – nouveau conseil;

ATTENDU QUE le 12 janvier 2016, la ville de Danville adoptait la résolution 12-2016 émettant un avis favorable aux règlements d'annexion 2015-238 et 2015-239 de la ville d'Asbestos pour une parcelle de terrain située dans le secteur Saint-Barnabé ainsi que pour une parcelle de terrain située dans le secteur de la rivière Nicolet sud-ouest, le tout selon les plans d'arpentage no. 8087 et 8088 produit le 29 octobre 2014 par l'arpenteur géomètre Rolland Deslandes;

ATTENDU QUE ce dossier n'est pas réglé et que l'annexion n'est toujours pas finalisée officiellement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU QUE le Conseil de ville a été passablement modifié suite aux élections du 5 novembre 2017 et du 15 avril 2018 et qu'il y a lieu pour le nouveau conseil de se prononcer en faveur ou non de la poursuite de ce dossier;

ATTENDU QUE l'ensemble des documents en lien avec les règlements 2015-238 et 2015-239 de la ville d'Asbestos ont été transmis aux élus au moins 2 jours avant la présente séance et qu'une explication du dossier a été réalisée afin que tous puissent bien comprendre ce dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que le conseil de ville émette un nouvel avis favorable aux deux projets de règlement d'annexion 2015-238 et 2015-239 de la ville d'Asbestos et que copie de cet avis soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire afin de finaliser ce dossier.

ADOPTÉ.

255-2018-Soumission en évaluation pour fins d'assurance afin d'établir la valeur de reconstruction de certains immeubles de la municipalité;

ATTENDU QUE lors de la période budgétaire, le conseil de ville avait prévu une somme approximative de 1 200\$ afin de procéder à l'évaluation des bâtiments du centre communautaire Mgr Thibault et de l'hôtel de ville, ainsi que des équipements contenus par ceux-ci;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit dans l'objectif d'établir la valeur réelle de reconstruction de ces immeubles afin de déterminer si la couverture d'assurance de la municipalité est adéquate;

ATTENDU QUE suite à la demande de soumission pour l'évaluation de ces deux immeubles et de leur contenu, il appert que la somme budgétée par la municipalité n'est pas suffisante pour réaliser l'évaluation des deux immeubles projetés en 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Simon Chênevert, conseiller au siège #3 et adopté à l'unanimité de procéder à l'évaluation de l'hôtel de ville et de ses équipements;

ADOPTÉ.

256-2018-Comité citoyen – ajout de nouveaux représentants de secteur;

ATTENDU QUE la ville de Danville a mis en place un comité de citoyens sur lequel siègent des représentants de différents secteurs de la ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les représentants de certains secteurs pour lesquels aucun représentant n'était encore désigné;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité de désigner monsieur Jean-François Girardin à titre de représentant du secteur Burbank et madame Emily Roger à titre de représentante du secteur Webb.

ADOPTÉ.

257-2018-Autorisation pour signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électrique du gouvernement du Québec, Hydro-Québec a été mandaté pour l'élaboration d'un plan de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE la ville de Danville a manifesté le souhait de procéder à l'acquisition de bornes de recharges pour ses stationnements;

ATTENDU le projet d'entente de partenariat soumis par Hydro-Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Madame Louise Joyal : madame Joyal désire savoir si un mandat a été octroyé à l'organisme RAPPEL. M. Bourdon indique qu'il a parlé à des gens de l'Université de Sherbrooke et que les résultats seront connus prochainement.

Monsieur le maire Michel Plourde mentionne que ce n'est pas l'information obtenue de la municipalité et qu'il importe pour la municipalité d'obtenir un portrait global de la situation afin de bien cibler ses interventions et d'investir adéquatement dans des actions qui pourront avoir un impact positif sur la condition de l'étang, si de telles actions existent.

Monsieur Dominic Pelletier : Monsieur Pelletier souhaite savoir si la dérogation mineure qu'il a demandée sera acceptée. Monsieur le maire Michel Plourde l'informe que ce point est à l'ordre du jour au point 9.2 et que oui, la dérogation mineure sera accordée.

Monsieur Alexandre Boisvert : résident du 420, chemin des Canadiens. Un seul service internet disponible dans son secteur a un coût prohibitif pour un service très ordinaire. Est-ce que la municipalité a déjà débuté des démarches afin de rendre plus accessible le service internet sur le territoire de la municipalité. Monsieur le maire Michel Plourde informe le citoyen que la municipalité a déjà déposé une demande de projet conjoint avec la MRC des Sources afin de boucler le réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire.

Madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, lui offre de lui remettre la pochette d'accueil remis à tout nouvel arrivant.

Madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 a quitté la salle : 20h27

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

258-2018-Aide financière – projet de signalisation routière – modification du projet :

ATTENDU QUE des problématiques sont constatées à la traverse qui est sise au coin de la rue Daniel-Johnson et de la rue du Collège ;

ATTENDU QU'il serait opportun de déplacer cette traverse face au salon funéraire, ce qui permettrait de dégager les deux courbes et de permettre une meilleure visibilité de la traverse ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité d'autoriser le déplacement de la traverse pour piéton sise sur la rue Daniel-Johnson du coin de la rue du Collège vers la devanture du salon funéraire.

ADOPTÉ.

259-2018-Réfection de la toiture du bâtiment des pompes à l'usine de filtration :

ATTENDU QUE la ville de Danville doit procéder à la réfection de la toiture du bâtiment des pompes à l'usine de filtration ;

ATTENDU les soumissions reçues pour ce faire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité d'octroyer le contrat de réfection de la toiture du bâtiment des pompes à l'usine de filtration à Rénovation Grimard 2014 Inc. au montant de 2 586.85 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ.

DEMANDE DIVERSE

260-2018-Invitation au 6 à 8 pour souligner le départ de la vie politique de Mme Karine Vallières;

ATTENDU l'invitation pour le cocktail de départ de madame Karine Vallières, députée de Richmond à l'Assemblée nationale ;

ATTENDU QUE ce cocktail se tiendra sur le territoire de la ville de Danville et que le prix des billets est au coût de 15 \$ par personne ;

ATTENDU QUE la ville de Danville a toujours pu compter sur l'appui de madame Vallières ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 et adopté à l'unanimité d'autoriser l'achat de trois billets au prix de 15 \$ / chacun pour le cocktail de départ de la députée Karine Vallières.

ADOPTÉ.

Compostelle Québec – le « chemin du Québec » - demande de soutien financier ;

ATTENDU la demande de soutien financier déposée par Compostelle Québec ;

ATTENDU QUE bien que louable, ce projet ne cadre pas dans les paramètres d'octroi de soutien financier établis lors de l'adoption du dernier budget ;

PAR CONSÉQUENT, aucun soutien financier ne sera versé à Compostelle Québec.

261-2018-Invitation AGA Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources ;

ATTENDU l'invitation de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources pour l'assemblée générale annuelle et la dernière activité de réseautage ;

ATTENDU QUE cette activité se tiendra le 26 juin 2018 à l'Espace du Carmel sis à Danville ;

ATTENDU QU'à titre de membre, la ville de Danville bénéficie d'un billet gratuit ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondée monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité d'autoriser la participation de deux personnes à l'Assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources et d'acquitter les frais de 25 \$, taxes incluses, relatifs à cette participation.

ADOPTÉ.

Association pulmonaire – Appui à la 12^e campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux ;

Les membres du conseil sont informés de la 12^e campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec.

Symposium des arts de Danville – demande de soutien financier supplémentaire ;

ATTENDU la demande d'aide financière additionnelle du Symposium des Arts de Danville ;

ATTENDU l'aide financière généreuse déjà octroyée et les ressources matérielles et humaines importantes mises à la contribution de l'évènement par la ville de Danville;

ATTENDU le budget adopté ;

PAR CONSÉQUENT, aucun soutien additionnel n'est accordé.

Record – publication dans le cadre de la fête du Canada ;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas été budgétée ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'évènement sur le territoire de la municipalité le 1^{er} juillet projet ;

PAR CONSÉQUENT, il est convenu de ne pas participer à cette campagne de publicité.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Richard Letendre : monsieur Letendre fait état de certaines problématiques de circulation routière à savoir, les arbres doivent être coupés au coin Grove et Mgr Thibault pour assurer la visibilité du stop. Il faudrait également s'assurer que la traverse piétonnière sur la rue Water est visible. Il remercie la directrice pour l'envoi des plans du pont qui sera reconstruit sur le chemin Craig.

Madame Louise Joyal : madame Joyal s'informe sur les coûts d'utilisation d'une borne de recharge. Les tarifs varient entre 2,50\$ par utilisation ou 1\$/heure.

CORRESPONDANCE :

- FQM – Invitation au 77^e Congrès de la FQM du 20 au 22 septembre 2018;
- Refinancement d'un montant de 62 700\$ relatif à un emprunt échéant le 9 octobre ;
- MTMDT – Traverse pour piéton située à l'intersection de la route 255 et rue des Vétérans ;
- MAMOT – Départ à la retraite du directeur du bureau régional de Sherbrooke, M. Pierre Poulin ;

262-2018-Retraite de monsieur Pierre Poulin, directeur du bureau régional du MAMOT

ATTENDU QUE monsieur Pierre Poulin, directeur du bureau régional du MAMOT nous informe de la prise de sa retraite le 22 juin prochain.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité de transmettre une lettre à monsieur Pierre Poulin, directeur du bureau régional de Sherbrooke pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de lui souhaiter une bonne retraite.

ADOPTÉ.

- FCM – Financement pour des projets d'immobilisation – changements climatiques ;
- MAMOT – Modification au système informatique en matière d'évaluation foncière ;
- Campagne « Carreauté pour papa » ;
- MRC des Sources – Projet de règlement no. 244-2018 de gestion contractuelle ;
- Société nationale de l'Estrie – Célébrons ensemble le 70^e anniversaire du drapeau du Qc ;
- MRC des Sources – Acceptation de 2 projets au FDT local ;
- MTMDET – Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière ;
- PIQM – Volet 5.1 – Confirmation de dépôt d'un projet pour le Centre Mgr Thibault ;

VARIA :

263-2018-M. Charles Maziade - Demande pour une autorisation de permis d'alcool le 14 juillet 2018 au 619, chemin Castlebar et stationnement sur le chemin Castlebar ;

ATTENDU QUE monsieur Charles Maziade demande l'autorisation de tenir un évènement éducatif sur la culture du pain et tout ce qui y est associé appelé La Journée PANEM sur sa propriété le 14 juillet prochain ;

ATTENDU QU'il désire déposer une demande de permis d'alcool et que pour ce faire, l'autorisation de la municipalité est requise ;

ATTENDU sa demande pour du stationnement en bordure du chemin Castlebar ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité de :

- permettre à M. Charles Maziade de déposer une demande de permis d'alcool auprès de la Régie de l'alcool, des courses et des jeux dans le cadre de la Journée PANEM qui se tiendra le 14 juillet prochain de 13h à 21h au 619, chemin Castlebar ;
- d'aviser la Sûreté du Québec de la tenue de cet évènement, lequel pourrait attirer entre 100 et 200 personnes ;
- de refuser le stationnement des voitures en bordure du chemin Castlebar si les roues des véhicules empiètent sur l'asphalte, à moins que l'organisateur de l'évènement puisse s'assurer d'obtenir la signalisation appropriée et d'obtenir l'autorisation de la Sûreté du Québec à cet effet.

ADOPTÉ.

264-2018-Dérogation mineure – 145, chemin Castle Bar – implantation de la maison et du garage ;

ATTENDU QUE monsieur Kevin Gauthier et Mme Dannie Gendron, propriétaires de l'immeuble situé au 145, chemin Castlebar sur le lot no. 4 077 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, ont déposé une demande de dérogation mineure visant à reconnaître conforme l'implantation de la maison située à une distance de 9,3 mètres de la ligne avant de lot alors que la distance permise est de 10 mètres ainsi que de reconnaître conforme l'implantation du garage avec fenêtres situé à 0,62 mètre de la ligne arrière de lot en lieu et place des 2 mètres prescrits par le Règlement de zonage no. 146-2015 ;

ATTENDU QUE la propriété est située en zone agricole sur des îlots déstructurés avec morcellement ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme de Danville considèrent la demande soumise en tenant compte du Règlement numéro 520 concernant les dérogations mineures, lequel énonce à son article 4, les conditions essentielles pour émettre une dérogation mineure, à savoir :

- Que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- Que l'application du règlement de zonage aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation mineure ;
- Que la situation proposée ne porte aucunement atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

ATTENDU QU'après analyse du dossier, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Danville recommande au Conseil de ville d'autoriser la demande de dérogation mineure présentée et de reconnaître conforme l'implantation de la résidence et du garage sur le lot 4 077 928 du Cadastre du Québec, le tout considérant :

- Que la propriété est située en zone agricole ;
- Que la demande, si autorisée, ne cause aucun préjudice au voisin immédiat ;
- Que la maison incendiée était à 9,62 mètres et lors de la reconstruction, la marge de recul avant a été légèrement réduite ;
- Que l'emplacement actuel de la maison n'a pas d'impact sur l'alignement des maisons voisines ;
- En ce qui concerne le garage, le comité considère :
 - o Qu'il n'y a pas de bâtiment résidentiel sur le lot voisin arrière (no. 4 077 929 du cadastre du Québec) ;
 - o Que les fenêtres situées à l'arrière du garage sont présentement bouchées de manière non permanente ;
 - o Que les fenêtres ne causent aucun préjudice au voisin arrière ;

ATTENDU QU'un avis public relativement à cette demande de dérogation mineure a été donné le 23 mai 2018 et que personne n'est présent lors de la séance du Conseil de ville afin de s'opposer à la demande de dérogation mineure proposée ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité de :

- Accepter la demande de dérogation mineure présentée par M. Kevin Gauthier et Mme Dannie Gendron ;
- Reconnaître conforme l'implantation de la maison située à une distance de 9,3 mètres de la ligne avant de lot alors que la distance est de 10 mètres ainsi que de reconnaître conforme l'implantation du garage avec fenêtres situées à 0,62 mètre de la ligne arrière de lot en lieu et place des 2 mètres prescrits par le Règlement de zonage no. 146-2015

ADOPTÉ.

265-2018-Achat d'un ensemble de feux de chantier ;

ATTENDU QUE des travaux sont prévus sur le chemin Pinnacle et que la circulation devra être faite en alternance ;

ATTENDU QUE des coûts de location sont prévus au budget du projet ;

ATTENDU QUE des travaux auront également lieu sur le chemin Nicolet-Falls;

ATTENDU QU'il serait approprié de procéder à l'achat d'un ensemble de feux de chantier plutôt que de le louer;

VU les soumissions reçues ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4 et adopté à l'unanimité de :

- D'autoriser l'achat de feux de chantier auprès de Fusion signalisation au montant de 8 140 \$, plus les taxes applicables et d'affecter cette dépense au budget des travaux du chemin Nicolet Falls.

ADOPTÉ.

ÉVÈNEMENTS À VENIR ;

- Inauguration de la piscine municipale : vendredi le 29 juin à 17h à la piscine municipale
- Prochaine assemblée : 9 juillet 2018
- Fermeture des bureaux municipaux du 23 juillet au 6 août 2018;
- Entrée en vigueur de l'horaire d'été – fermeture des bureaux le vendredi après-midi

Monsieur le maire Michel Plourde fait un retour sur la cérémonie en hommage à Daniel-Johnson qui a eu lieu jeudi dernier à St-Pie de Bagot. Il mentionne également qu'une soirée en l'honneur de M. Daniel Johnson aura lieu le 14 septembre 2018 de 19h à 21h à la salle des Chevaliers de Colomb de Danville et que lors de cette soirée, la municipalité dévoilera un nouveau panneau de nom de rue en l'honneur de feu Daniel Johnson. Plus de détails sur cette soirée suivront au début de l'automne.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Alain Roy, directeur du service incendie : M. Roy mentionne au conseil de ville que le service incendie et les travaux publics ont bien discuté de la possibilité que la remorque du service puisse être transférée aux travaux publics. Cependant, il n'a jamais été question que ce transfert s'effectue sans contrepartie financière. M. Roy mentionne que la remorque n'a pas été achetée avec l'argent de la municipalité, mais plutôt avec de l'argent amassé par l'association des pompiers. M. Roy demande donc au conseil si une contrepartie de 2000\$ pourrait être versée pour les activités du service incendie pour le transfert de cet équipement au service des travaux publics. Il mentionne que cette somme pourrait être versée au début 2019 lors du prochain exercice budgétaire.

Monsieur Richard Letendre : M Letendre demande quand la municipalité procédera à la coupe des branches près du monument érigé en l'honneur de M. Timothé O'Hea sur le terrain de l'ancien hôtel de ville. Il mentionne qu'actuellement, on ne voit presque plus le monument tellement il y a des branches près de celui-ci. M. Letendre veut également savoir si la municipalité ajoutera une signalisation de 30 km/h sur la rue Brochu dans le secteur de l'école ADS? Monsieur le maire répond que le comité de voirie devra se pencher sur cette question puisque la rue Brochu ne touche pas directement au terrain de l'école primaire.

Madame Louise Joyal : Mme Joyal désire savoir quel est le conseiller responsable du secteur où se trouve la rue Ste-Anne. Elle aimerait également savoir qui est le citoyen responsable de son quartier. La directrice générale trouvera les coordonnées des personnes responsables et les communiquera à Mme Joyal.

MOT DE FERMETURE

266-2018-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21h46, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 de lever la présente Assemblée.

ADOPTÉ.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec